

SP

Le point sur les vaccins



Société
canadienne
de la sclérose
en plaques



Division du Québec

Saviez-vous qu'il est recommandé aux personnes qui ont la sclérose en plaques (SP) de maintenir leur carnet de vaccination à jour? Même si vous avez été vacciné avant l'âge adulte, vous pourriez avoir besoin de rappels. Or, la vaccination de rappel pourrait aussi être pour vous l'occasion de recevoir des vaccins qui n'étaient peut-être pas offerts au moment de votre dernière vaccination ainsi que d'autres qui vous sont maintenant recommandés en raison de votre état de santé.

Pourquoi se faire vacciner?

La vaccination est le meilleur moyen de vous protéger contre certaines maladies et de prévenir les risques et les complications qui y sont associés. Elle aide l'organisme à fabriquer des anticorps contre des virus ou des bactéries de sorte que le système immunitaire soit mieux préparé à réagir en cas d'exposition à ces agents pathogènes.

Dans le contexte de la SP, on utilise depuis une vingtaine d'années des traitements dits « immunomodulateurs », qui ciblent généralement certains aspects du processus inflammatoire dans le but de réduire la fréquence des poussées et de ralentir la progression de la maladie. Depuis près d'une décennie, on a également recours à des traitements dits « immunosuppresseurs », lesquels peuvent affaiblir le système immunitaire, qui aura ainsi davantage de difficulté à combattre certaines maladies. Si vous envisagez d'amorcer un tel traitement, il conviendrait de vous faire vacciner au préalable, car certains vaccins ne peuvent pas être administrés en cas de traitement immunosuppresseur.

Comment procéder?

Même si vous avez perdu votre carnet de vaccination, vous pouvez faire appel à un vaccinateur. Ce professionnel de la santé déterminera avec vous quels vaccins devraient vous être administrés selon le Protocole d'immunisation du Québec, qui constitue la référence en matière de vaccination dans notre province. Certains vaccins offerts dans le cadre du Programme québécois d'immunisation le sont gratuitement, alors que d'autres engendrent des frais. Le vaccinateur pourra vous informer de ces frais.

Y a-t-il des risques liés à la vaccination?

Les risques associés aux vaccins doivent être évalués par rapport aux bienfaits qu'ils procurent, soit le pouvoir de prévenir certaines maladies et leurs complications. Dans bien des cas, on considère que les bienfaits de la vaccination surpassent ses risques potentiels. Toutefois, comme aucun acte médical n'est entièrement sûr ni efficace pour tous, il convient de souligner que les vaccins ne sont pas exempts d'effets indésirables. Précisons cependant que ces effets sont généralement mineurs et temporaires et qu'ils constituent des réactions normales de l'organisme.

Avant de vous administrer les vaccins dont vous pourriez avoir besoin, le vaccinateur pourra vous informer des effets secondaires possibles de ces derniers. À ce jour, aucun lien de causalité n'a été établi entre la vaccination et la SP.

Pour obtenir plus d'information au sujet de la vaccination, n'hésitez pas à communiquer avec le CLSC de votre quartier ou de votre localité.

Cliniques de vaccination spécialisées en santé des voyageurs : santepublique.gc.ca.

Le présent document a été conçu et révisé en collaboration avec Julie Charron, inf. B. Sc., Direction de santé publique - CISSS de la Montérégie-Centre, Christine Guérette, inf. B. Sc. MSCN, le D^r François Grand'Maison, neurologue, et la D^{re} Julie Prévost, neurologue.

Ce document a été réalisé grâce à une subvention à l'éducation de Sanofi Genzyme.



550, rue Sherbrooke Ouest, tour Est, bureau 1010
Montréal (Québec) H3A 1B9

514 849-7591
1 800 268-7582 (sans frais au Québec)
info.qc@scleroseenplaques.ca

scleroseenplaques.ca

 /SocieteSPCanada

 /SocCanDeLaSP